

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2002)
Heft: 6

Artikel: Encourageant
Autor: Renggli, Martin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-644554>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Quelles perspectives?

Martin Renggli, chef de la division Economie et politique énergétique à l'OFEN, brosse un panorama de la situation après le rejet de la LME en votation populaire.

A-t-on besoin d'une nouvelle réglementation après le non à la LME?

Personne ne peut le dire aujourd'hui avec certitude. Pour être fixé, il faut au préalable que les différentes associations concernées, les partis et le Conseil fédéral se forment leur propre opinion. Une chose est sûre: le non à la LME n'a pas réglé tous les problèmes. Les PME continuent à payer leur courant en moyenne 40 % plus cher que leurs concurrents étrangers; la réforme du marché européen de l'électricité suit son cours, pénalisant les entreprises électriques suisses et les menaces pèsent toujours sur la sécurité de l'approvisionnement et le service public – que l'on songe simplement au redimensionnement de la production qui a actuellement lieu en Europe.



Martin Renggli

Quel serait le contenu de la nouvelle réglementation?

L'Office fédéral de l'énergie évalue actuellement l'opportunité et la faisabilité d'une nouvelle législation. Plusieurs modèles sont envisageables. Une première possibilité consisterait à faire appliquer la loi sur les cartels en cas de litige sur les droits d'accès au réseau. Deuxièmement, on pourrait envisager un accord avec la branche ou une loi

qui, d'une part, garantirait un approvisionnement sûr et bon marché aux ménages; d'autre part, accorderait le libre choix du fournisseur aux clients commerciaux. Le DETEC et le Conseil fédéral feront part, le cas échéant et en temps, utile d'une nouvelle proposition qui précisera le contenu d'une telle réglementation.

Quels sont les enseignements à tirer de l'analyse VOX?

L'enquête révèle que la majorité des opposants (52,6 % de non) ont voulu donner un signal fort contre les libéralisations et montrer par là qu'ils n'étaient pas prêts à prendre n'importe quel risque dans la conjoncture économique actuelle. Il est intéressant par ailleurs de constater que nombre d'opposants ont bien accueilli la volonté de transparence, l'instauration de garde-fous et la promotion des énergies renouvelables inscrites dans la LME. Ces quelques considérations nous donnent des

pistes, mais ne nous permettent en aucun cas de tirer des conclusions définitives pour la suite des opérations.

Est-ce que l'OFEN oeuvre déjà à la préparation d'une nouvelle loi?

Comme nous l'avons dit, l'OFEN n'a pour l'instant reçu aucun mandat du DETEC ou du Conseil fédéral dans ce sens. Nous sondons actuellement l'avis des milieux concernés pour essayer de voir où le bât blesse.

Nouvelles structures

La Division Economie et politique énergétique (AWP) de l'Office fédéral de l'énergie se donne les moyens d'affronter dans les meilleures conditions les défis qui l'attendent après le non à la LME. Ainsi, la Section *Marchés de l'énergie et approvisionnement énergétique* a disparu le 1^{er} octobre 2002 au profit de deux nouvelles sections: la section *Réseaux* et la section *Approvisionnement énergétique*. La première, placée sous la direction de Rainer Bacher, s'emploie prioritairement à élaborer les bases d'une nouvelle organisation du marché de l'électricité. La seconde, avec à sa tête Stefan Muster, planche sur l'ordonnance sur le marché du gaz, le développement des marchés énergétiques, la production décentralisée d'électricité et les divers autres aspects du courant.

des mesures possibles, critère déterminant pour l'obtention du label. Du coup, le programme d'action énergétique a été dopé et les réalisations exemplaires se sont multipliées. Des capteurs solaires ont fait leur apparition sur le toit du centre de voirie. Dans les collèges, on a refait l'étanchéité des toitures, récupéré les eaux pluviales pour les sanitaires, changé la ventilation de la piscine, etc.

L'état des lieux et le programme de politique énergétique ont permis de mettre en évidence des compétences élargies et de planifier de façon plus globale toutes les actions envisageables. Des moyens financiers supplémentaires ont pu être attribués grâce à la légitimation politique du processus, et ce jusque dans le domaine éducatif puisque Meyrin développe aujourd'hui le programme pédagogique de sensibilisation aux économies d'énergie du Canton (OGURE Pédago) dans les classes enfantines et primaires.

Lors de la même cérémonie, Neuchâtel a reçu pour la 3^e fois le Label Cité de l'énergie qui, rappelons-le, est soumis à un audit de renouvellement tous les 3 ans.

SONDAGE

Encourageant

Une première analyse du taux de notoriété et de l'image du programme SuisseEnergie auprès du public.

Le sondage réalisé fin juin 2002 sur un échantillon de 800 Suisses, âgés de 15 à 74 ans, affiche des premiers résultats plutôt encourageants, puisque la notoriété de *SuisseEnergie* progresse de 10 % en une année. Reste que près des deux tiers des Suisses interrogés ignorent son existence. Parmi ces derniers, un peu plus d'hommes, une majorité de jeunes, et surtout des habitants des grandes villes. A noter que 62 % des Romands ne connaissent pas le nom du programme, contre 63 % des Alémaniques.

Cette étude montre également que la campagne *étiquetteEnergie* a porté ses fruits, puisque 39 % des personnes interrogées en ont entendu parler. Cette campagne diffusée à la télévision (spots TV) et journaux (annonces) a été vue respectivement par 26 % et 45 % des personnes interrogées, pourcentages très satisfaisants. Enfin, neuf personnes sur dix qui connaissent l'*étiquetteEnergie* admettent tenir compte de la consommation électrique dans leur décision d'achat.

Globalement, les Suisses sont plutôt favorables à ce genre de campagne, puisque 63 % les trouvent utiles et 27 % très utiles.